

## **Lettre adressée, à propos de la campagne de vaccination contre l'hépatite B, par le syndicat des infirmières scolaires au ministre de l'Éducation nationale, 1997**

« Nous ne voudrions surtout pas cautionner un scandale tel que celui du sang contaminé ou encore celui des hormones de croissance qui pourrait survenir dans les années à venir. »

Décembre 1994: la campagne de vaccination est partie sur les chapeaux de roue. Au ministère de la Santé tout le monde se félicite. Le succès est tel que les pharmacies sont en rupture de stock, les laboratoires ne sont plus en mesure de fournir suffisamment de doses. Certains ne partagent pas cet enthousiasme, en particulier au sein de l'Agence du médicament qui a été mise en état d'alerte. Cet organisme est chargé à la fois d'accorder les autorisations de mise sur le marché des médicaments et d'en surveiller les effets secondaires. Le système est bien rodé en théorie : quand un médecin détecte un effet secondaire d'un médicament, il remplit une fiche qu'il envoie à un centre de pharmacovigilance régional qui la transmet à son tour au siège de l'Agence à Saint-Denis, dans la banlieue parisienne. Pour établir un lien avec le médicament, les généralistes se basent sur les notices des produits et le Vidal, un gros livre qui recense, substance par substance, les effets indésirables attendus.

Des médecins, souvent des spécialistes, de régions éloignées les unes des autres, observent avec inquiétude, chez des adultes vaccinés, la survenue de maladies non répertoriées. Des maladies neurologiques dites démyélinisantes (la myéline est une gaine qui entoure les nerfs) dont la forme la plus connue est la SEP, la sclérose en plaques. La gaine de myéline se disloque par plaques, entraînant une dégénérescence des nerfs. Cette maladie évolue par poussées sur plusieurs années et peut se stabiliser ou conduire à la paralysie et à la mort. Comment attrape-t-on une sclérose en plaques ? Les chercheurs ne le savent pas avec certitude, plusieurs facteurs interviendraient : l'hérédité, l'environnement et peut-être un virus. On sait, par exemple, que les habitants des pays nordiques sont plus touchés que ceux des pays méditerranéens. C'est la première maladie neurologique des jeunes adultes en France et les estimations épidémiologiques varient, mais on compte environ cinquante à soixante cas pour cent mille habitants en France.

Les responsables en charge du dossier à l'Agence prennent d'autant plus l'affaire au sérieux qu'un neurologue parisien, le professeur Olivier Lyon-Caen, a lui aussi alerté les services de pharmacovigilance. À l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, son service suit une vingtaine de personnes atteintes de ces maladies, toutes ayant déclaré les premiers symptômes quelque temps après l'injection du vaccin contre l'hépatite B.

Des coïncidences troublantes intriguent plus les experts que les médecins de quartier, incapables de diagnostiquer une SEP. Les premiers symptômes - vertige,

déformation de la vision, troubles moteurs - peuvent révéler de multiples autres affections. Seuls des neurologues sont capables de poser un diagnostic précis, après plusieurs mois d'examens et l'aide de l'IRM (imagerie à résonance magnétique).

Le 15 décembre 1994, la commission de pharmacovigilance se réunit au siège de l'Agence dans une ambiance tendue. Ses membres ont pris soin de contacter les laboratoires fabricants qui possèdent leurs propres systèmes d'alerte. Les chiffres recensés sont les suivants, avec une nette prédominance de femmes atteintes : 59 cas neurologiques pour l'ENGERIX B, 124 cas pour le GENHEVAC B, 58 cas pour l'HEVAC B. C'est peu par rapport aux cinq millions de Français déjà vaccinés mais néanmoins inquiétant. « À cette époque, me confiera plus tard l'un des experts, les médecins ne savaient pas que ces maladies pouvaient être associées à ce vaccin, et leur diagnostic n'était posé que plusieurs mois, voire un an après l'injection. Ensuite, il est admis, encore aujourd'hui, que notre système de pharmacovigilance n'enregistre pas tous les accidents, même avec des effets indésirables connus il existe un taux énorme de sous notification. Les médecins ne rapportent spontanément qu'un cas sur cinq ou dix. Les accidents neurologiques liés aux vaccins en général sont connus depuis longtemps, même si un lien de causalité n'a pas été démontré. Enfin, il existait des publications scientifiques, dont une dans le Lancet, l'une des plus prestigieuses revues internationales, qui alertait sur ces maladies comme suite potentielle du vaccin. »

Les responsables de la commission sont face à un dilemme. Les firmes, l'OMS, les hépatologues, les épidémiologistes de l'hépatite b ont fourni des chiffres justifiant l'usage généralisé du vaccin. Il a peu d'effets secondaires. Or, selon le principe du bénéfice-risque - la base du contrôle des médicaments dans le monde - tant qu'un produit procure plus de bénéfices que de dangers on autorise sa commercialisation. Comment, dans ces conditions, alerter les généralistes qui vont vacciner dans les années à venir, sans les affoler inutilement et casser l'opération ? Le compte rendu de la réunion du 15 décembre traduit ce malaise : « L'enquête reste ouverte pour apprécier si l'alerte relevée en matière d'effets neurologiques se confirme et se retrouve chez d'autres types de personnes, en particulier chez les jeunes, étant donné la campagne actuelle de vaccination dans cette population. » Ce passage révèle qu'à l'époque il n'avait pas été prévu que la campagne allait déborder sur des millions d'adultes.

Les experts prennent toutefois une décision importante : les notices et le Vidal vont être modifiés en ajoutant les nouveaux effets secondaires et surtout le texte suivant : « Chez les sujets atteints de sclérose en plaques, dont la sérologie montre l'absence d'immunisation contre l'hépatite B, le bénéfice du vaccin doit être évalué en fonction des risques d'exposition au virus et du risque d'effets indésirables neurologiques. » En langage ordinaire, cela signifie qu'il est déconseillé de vacciner les personnes atteintes de sclérose en plaques, sauf si elles courent vraiment de très grands risques. Le doute porte aussi sur les antécédents familiaux des candidats à la

vaccination. L'existence d'un parent proche atteint d'une maladie démyélinisante est un facteur de risque éventuel.

### **Silence complet**

Il faudra attendre un an avant que les médecins ne soient avertis de ces risques ! Les notices n'ont été modifiées que l'année suivante et les généralistes n'ont reçu un courrier d'avertissement que le 2 novembre 1995. Nulle trace de ces précautions dans les millions de publicités déversées à l'époque auprès des médecins et du public. Il ne fallait surtout pas mettre en péril la vaccination massive. Les experts de l'agence affirment qu'ils devaient recevoir l'aval des autorités européennes pour modifier les notices des vaccins. Sans réponse, l'Agence du médicament aurait pris l'initiative d'adresser cette lettre aux médecins.

Comment se fait-il que les personnels de santé des hôpitaux aient été prévenus sept mois avant les généralistes et donc la population ? Le 23 mars 1995, la direction générale de la Santé a envoyé une circulaire rappelant l'obligation de vacciner le personnel soignant tout en les alertant des précautions décidées en décembre 1994.

Pourquoi le vaccin du fabricant français Pasteur-Mérieux, le GENHEVAC B, a-t-il obtenu un sursis d'un an dans la modification de ses notices, alors que c'était chose faite pour l'ENGERIX américain ? Ce décalage a d'ailleurs permis à certains délégués médicaux de la firme lyonnaise d'arguer de la meilleure sécurité de leurs vaccins. Les courriers confidentiels entre l'Agence du médicament et Pasteur-Mérieux sur l'inscription d'effets secondaires durent pendant un an et sont truffés de pinaillages dignes de marchands de tapis comme, par exemple : « remplacer "dans beaucoup de cas" par "dans certains cas" (...) dans "augmentation modérée" supprimer "modérée" ».

Autre point capital : les firmes pharmaceutiques ont signalé, dès le début des années quatre-vingt-dix, dans les documents de sécurité du vaccin, ces accidents neurologiques. Le dossier de pharmacovigilance de l'ENGERIX B sur plusieurs années contient une liasse complète des accidents survenus dans le monde. Non seulement les effets neurologiques étaient connus mais les signataires recommandaient une précaution d'emploi similaire à celle envoyée aux médecins quatre ans plus tard !

A l'époque, certaines ligues anti-vaccination se mettent à diffuser des tracts mais, comme la dénonciation des dangers des vaccins est une activité presque routinière, ces textes passent inaperçus. Les risques commencent à être ébruités au printemps 1995, dans deux médias spécialisés, aux antipodes l'un de l'autre. En avril, le mensuel scientifique La Recherche publie un court article, « Est-il risqué de se faire vacciner contre l'hépatite B ? », et révèle les travaux du professeur Lyon-Caen ainsi que l'état des recherches dans ce domaine : « Ce n'est pas la première fois qu'un

vaccin semble associé à des maladies neurologiques mais on peut légitimement s'interroger sur l'existence d'un risque propre à ce vaccin.»

Une revue de médecine alternative, L'Impatient, diffuse les témoignages anonymes de victimes et des analyses critiques de la campagne. L'audience restreinte du mensuel, douze mille exemplaires, n'atteint pas le grand public et ses informations ne sont pas relayées. « Ce n'est pas faute d'avoir envoyé nos articles aux grands médias, mais j'ai bien peur que les numéros ne soient allés à la poubelle », se souvient Pierre Dhombres, le rédacteur en chef. La médecine douce et l'homéopathie ne sont pas la tasse de thé des journalistes médicaux. Patiemment, comme son nom ne l'indique pas, la revue poursuivra sur cette affaire alors que personne n'y accorde crédit.

De leur côté, les laboratoires sont surtout occupés à gérer l'afflux massif de la demande. Pasteur-Mérieux-MSD vient d'éliminer le concurrent SKB du marché des écoles et s'appête à lancer en masse sur le marché l'HB-Vax 5, le nouveau vaccin pédiatrique fourni par son partenaire Merck.

L'opération, commencée sous les meilleurs auspices, va rapidement tourner au cauchemar. 175 000 enfants essuient les plâtres

Courant novembre 1995, les experts de l'agence du médicament sont à nouveau mobilisés sur le vaccin. Cette fois, l'alerte vient des collègues. Depuis quelques jours, ils reçoivent des rapports alarmants d'une dizaine d'infirmes signalant un nombre élevé d'enfants vaccinés avec le HB-Vax 10 qui se plaignent de nausées et de fatigues, voire de vomissements et de pertes de connaissance. Les services scolaires n'ont pourtant pas l'habitude de paniquer. Ils ont reçu des instructions précises en cas de réaction anormale après la vaccination. Chaque infirmerie dispose d'une trousse d'urgence pour faire face aux premiers soins.

Le nombre d'accidents dépasse la moyenne de l'année précédente et, surtout, ne touche que les élèves vaccinés avec le HB-Vax 10. Au fil des jours, les responsables de l'Agence du médicament se rendent à l'évidence : le HB-Vax 10 provoque dix fois plus d'effets secondaires que le GENHEVAC B. Pour des raisons obscures, Pasteur a fourni deux vaccins différents aux médecins scolaires. Une moitié des collègues français reçoit le GENHEVAC B, l'autre moitié le HB-Vax 10. Beaucoup de médecins et d'infirmières scolaires s'étonnent de cette décision, d'autant que le HB-Vax 10 n'est pas commercialisé dans les pharmacies françaises. En fait, Pasteur Mérieux n'aurait pas assez de doses d'un seul vaccin pour fournir l'ensemble de l'appel d'offres.

375 421 élèves reçoivent la première des trois injections à la fin de l'automne et les rapports des infirmes ne sont pas anodins.

« Cette différence a été initialement perçue et considérée comme une alerte pour le premier lot utilisé », explique un document interne de l'Agence du médicament. L'alerte nationale est donc lancée trois semaines après la première injection. Dans la discrétion la plus absolue. Pas question de stopper la campagne, ni d'affoler les parents des presque 400.000 élèves vaccinés. Même s'ils considèrent les effets indésirables comme « bénins », les experts ne veulent pas prendre le risque d'une deuxième injection avec le même vaccin. Le temps presse, il reste un délai de deux mois avant le prochain rappel. Après une longue discussion, les lots restants d'HB-Vax 10 distribués dans les établissements scolaires sont rappelés et les immunisations continueront avec le GENHEVAC B. Pendant ce temps, la télévision diffuse des spots sur les bienfaits du vaccin.

Dans un premier temps, les fonctionnaires de santé publique penchent pour un accident de fabrication ou une contamination. Pasteur-Mérieux et MSD ont été prévenus immédiatement, les usines sont contrôlées et le processus de fabrication examiné au peigne fin par les experts. Sans résultat. Le vaccin est parfaitement normal. Comme il est hors de question de passer commande chez le concurrent Smith-Kline-Beecham, l'Agence du médicament trouve un accord avec Pasteur-Mérieux. Le GENHEVAC B va remplacer l'HB-Vax 10 pour les autres injections. Les médecins scolaires reçoivent un fax lapidaire, sans explications. «Aucun des deux ministères, de la Santé et de l'Éducation nationale, ne nous a informés sur les effets secondaires de ce vaccin, explique l'un d'eux. Le flou total. On nous a pris pour des demeurés. »

### Homologation à Londres

À Lyon, chez Pasteur-Mérieux-MSD, c'est l'affolement. La moindre fuite peut stopper la stratégie commerciale. Or, la firme a prévu pour le début 1996 le lancement en pharmacie du HB-Vax 5 (deux fois moins dosé que le vaccin distribué dans les collèges) à destination des nourrissons. HB-Vax 10 ou 5 peu importe, si les gens apprennent cette histoire ils ne voudront jamais l'acheter. La situation est d'autant plus inquiétante que ce vaccin est précisément à la base de la création de la « joint-venture » commerciale entre Pasteur-Mérieux et MSD pour irriguer l'Europe. S'il n'est plus autorisé, c'est une véritable catastrophe financière.

À l'issue de plusieurs réunions avec les services de pharmacovigilance, une explication satisfait tout le monde : le vaccin serait trop dosé pour les enfants de cet âge, il faut diminuer le sérum de moitié! Une procédure d'homologation expresse est demandée à Londres, à l'agence européenne du médicament. Quelques mois plus tard, en juillet 1996, le HB-Vax 5 est autorisé jusqu'à l'âge de quinze ans. Autrement dit, celui qui a été utilisé dans les collèges, le HB-Vax 10, n'est plus recommandé aux enfants à qui il avait été administré! C'est comme si les 175 000 petits collégiens français concernés avaient servi de cobayes à la recherche médicale.

À l'époque, qui a parlé de cette histoire au public ? Personne. Black-out total. Le dossier a été complètement censuré des documents publiés par l'Éducation nationale. Le contraste est saisissant avec les inquiétudes des infirmières. Le 13 mai 1997, le SNICS, principal syndicat d'infirmières scolaires, envoie une lettre angoissée à François Bayrou : « Un grand nombre d'infirmières s'interrogent sur le bien-fondé de cette vaste campagne de vaccination, d'autant qu'elle constitue une première en matière de primo-immunisation de masse et par conséquent sans recul. Cela ne permet donc pas de procéder à une évaluation ni des risques encourus par la vaccination ni de la couverture apportée par le protocole vaccinal utilisé. (...) Des avis très différents, exprimés par des personnalités médicales, nous conduisent à vous demander de porter une très grande vigilance sur tous les problèmes évoqués, voire de rompre la convention [avec Pasteur-Mérieux-MSD]. »

Et la lettre conclut par cette déclaration stupéfiante:

« Nous ne voudrions surtout pas cautionner un scandale tel que celui du sang contaminé ou encore celui des hormones de croissance qui pourrait survenir dans les années à venir. »

Quand l'affaire est révélée dans Le Parisien du 21 janvier 1998, les langues se délient. Ainsi du témoignage d'un médecin scolaire, relevé par Jacques Henen : « À l'époque, on avait beaucoup de mal à avoir des informations précises sur cette affaire et on se demandait s'il fallait ou non continuer de vacciner les enfants (...). Quand on a appris (par un fax imprécis) qu'on avait prescrit un vaccin surdosé, on a vraiment eu l'impression que des milliers d'enfants avaient servi de test à grande échelle, même si c'était involontaire, et bien que les effets indésirables se soient heureusement révélés bénins. »

Brigitte Le Chevert, secrétaire du SNICS, celle qui avait signé la lettre adressée à François Bayrou, ne mâche, elle non plus, pas ses mots:

« On vole aux gens le droit d'être informé sur leur santé sous prétexte de ne pas les affoler. Or, dans le code de santé publique, il est dit que l'on se doit d'informer. Aucune information officielle, nos seules sources d'information étaient les journaux ou la télévision. On accepte mal de devoir vacciner les enfants sans être informés. Dans cette affaire on a autant déresponsabilisé les professionnels que les parents. »

Toute cette histoire est ahurissante, s'exclame de son côté Michel Desroche, chargé de mission à la fédération de parents d'élèves FCPE, association pourtant partenaire de la campagne de vaccination : « Le ministère ne nous a jamais mis au courant de ce retrait. Il y a de quoi se poser des questions sur la transparence des pouvoirs publics. »

On peut aussi se poser des questions sur la façon dont les appels d'offres furent organisés à l'Éducation nationale. Pourquoi avoir choisi Pasteur alors que la firme

ne disposait pas de suffisamment de doses du même vaccin ? Pourquoi avoir utilisé le HB-Vax 10 alors que ce vaccin n'était pas encore commercialisé dans les pharmacies ?

### Sécurité à la tête du client

En matière de précaution d'emploi et de sécurité, il y a eu de graves dysfonctionnements. L'Éducation nationale et le ministère de la Santé n'avaient même pas prévu de procédure de surveillance commune à toutes les académies. C'était un peu à la tête du client, selon que vous habitiez Paris, Nîmes, ou Tours. Régis Pluchet a révélé dans L'Impatient' des documents à cet égard inquiétants.

« Nous soussignés, médecins conseillers techniques académiques et départementaux de l'académie de Grenoble, souhaitons exercer notre devoir de précaution en informant les parents d'élèves concernés par la vaccination hépatite B, de l'état des connaissances actuelles sur le sujet afin qu'ils puissent prendre leur décision quant à la poursuite de la vaccination de leur enfant. »

Signé Chantal Gondouin, inspection académique de l'Ardèche, Christophe Guigne, académie de Haute-Savoie, Dominique Lepaul, inspection académique de Savoie, William Pasquet, académie de la Drôme, Catherine Pequegnot, académie de l'Isère, Michel Zorman, académie de Grenoble. « Les conduites à tenir pour les indications de cette vaccination ne sont pas tout à fait claires (...) ces faits étant connus depuis longtemps, en aucun cas les laboratoires n'ont signalé auparavant ce genre d'effets indésirables. »

Régis Pluchet ajoute : « L'attitude de ces médecins et leur souci éthique les honorent. On voudrait bien les voir partager par les ministères de la Santé, de l'Éducation nationale, l'Agence du médicament et les laboratoires Smith Kline-Beecham et Pasteur-Mérieux. » L'Impatient a mis le doigt sur une aberration de ce système. Si la campagne de vaccination a été décidée sur le plan national, elle se déroule à géométrie variable dans les régions.

Si vous habitez Grenoble vous avez reçu ce texte:

« Dans le doute infime qui peut subsister il apparaît nécessaire aux médecins de l'Éducation nationale d'exercer leur devoir de précaution en portant ces éléments à votre connaissance. Vous voudrez bien retourner à l'établissement la fiche jointe en précisant si des antécédents de sclérose en plaques ou d'affections démyélinisantes existent dans votre famille et si vous souhaitez poursuivre ou non la vaccination de votre enfant. » Avec enfin la mention suivante : « En l'absence de réponse de votre part votre enfant ne recevra pas l'injection restante. »

À Paris : rien à signaler.

À Nîmes : « L'Agence du médicament rappelle qu'il est souhaitable, comme précaution d'usage, de ne pas vacciner un enfant pour lequel il est signalé, au retour de sa fiche d'informations, un antécédent de sclérose en plaques, ce qui n'est toutefois pas une réelle contre-indication. » Le 30 septembre 1996, la direction des lycées et des collèges de Nîmes a envoyé un fax d'alerte à tous les établissements scolaires sous sa juridiction.

Bref, on imagine l'embarras des médecins et des infirmières scolaires qui ont reçu ce genre de consigne.

### Les estropiés du vaccin gâchent les ventes

Paris, 20 septembre 1996 : « Ce vaccin a détruit ma vie, ne me parlez plus jamais de l'hépatite B. » Assise sur un canapé, Francine Delgado fixe nerveusement la vieille ordonnance de prescription de l'ENGERIX B. À ses côtés, son mari Hector classe soigneusement la pile de feuillets du dossier médical de sa femme. « En 1994, raconte-t-elle, je devais partir en voyage d'affaires au Kenya. À cette époque, on parlait partout des dangers du virus que l'on pouvait attraper dans les pays africains. Quand le médecin m'a conseillé cette vaccination, j'ai accepté tout de suite. Trois jours après l'injection, j'ai été admise d'urgence à l'hôpital Saint Antoine à Paris, les médecins ont diagnostiqué une dépression nerveuse et m'ont mise sous Prozac. Bien plus tard, des neurologues ont diagnostiqué dix lésions cérébrales et une sclérose en plaques. Je suis suivie dans un service de neurologie de la Salpêtrière qui traite une trentaine d'autres accidentés de ce vaccin, tous atteints de maladies apparentées à la sclérose en plaques. C'est d'ailleurs en discutant dans la salle d'attente du service avec une autre femme que j'ai compris que mon cas n'était pas isolé. » Blonde, des yeux magnifiques mais le visage amaigri, elle contraste avec les photos posées sur la bibliothèque et représentant une jeune femme sportive et rayonnante. « C'est une époque révolue. Aujourd'hui je peux à peine me déplacer pour mon travail. J'adorais faire la fête et dévaler les pentes de ski, tout cela est bien terminé. »

Son mari éclate de colère : « Tu peux dire la vérité, parler des crises pendant les poussées, les douleurs, les angoisses. Ma femme souffre le martyr et personne ne veut admettre la responsabilité du vaccin. Quand j'ai appelé à l'époque les laboratoires, ils m'ont ri au nez, il fallait être fou pour croire que le vaccin puisse provoquer des scléroses en plaques. »

Hector a contacté personnellement les journalistes médicaux de nombreuses publications et de télévisions. En vain. Aucun n'a voulu se charger de cette affaire, ni même publier son témoignage. Il constate : « Nous inaugurons une nouvelle espèce les victimes fantômes. »

Pour un journaliste, c'est toujours un choc d'être confronté à la souffrance. Travailler sur un dossier est une chose, côtoyer la douleur en est une autre. Tous les



sentiments se bousculent, les plus altruistes comme les plus égoïstes : la compassion pour cette mère de famille dont la vie est gâchée à jamais, la colère partagée pour le mari désespéré, et le soulagement honteux de ne pas être à leur place.

Mais il faut bannir les émotions, écarter la sensiblerie, c'est le seul moyen de rester objectif. Ne pas se laisser emporter par le sentiment et ne voir que les faits. Après tout, il y a des milliers de sclérosés en plaques et ils n'ont pas tous été vaccinés. Il peut s'agir d'une coïncidence. À ceci près que l'Association française de sclérose en plaques a elle aussi alerté ses adhérents dans une lettre de juin 1996

« L'innocuité de cette vaccination n'est pas établie (...). Nous considérons qu'en l'état actuel des connaissances il est préférable d'éviter la vaccination contre l'hépatite B chez les patients atteints de sclérose en plaques. » Ce texte est signé par le professeur Lyon-Caen et le docteur Bertrand Fontaine, du service de neurologie de l'hôpital de la Salpêtrière à Paris.

Francine est l'une des 1 800 personnes en France qui s'estiment victimes à des degrés divers du vaccin hépatite B. J'en ai rencontré personnellement une quarantaine et joint par téléphone une trentaine. Toutes racontent à peu près la même histoire : de graves problèmes de santé apparus peu de temps après la vaccination, l'incrédulité des médecins, et les séquelles importantes dans leur vie privée et professionnelle. Voici quelques lettres reçues

- Parents d'une petite fille atteinte de sclérose en plaques : « Elle a eu des réactions troublantes, par deux fois, après les deux premières injections. Douleurs dans la jambe avec impossibilité de se lever. Violentes brûlures à l'intérieur du corps. Elle disait : je brûle, qu'est-ce qui se passe, je brûle en dedans. Lors d'une ultime consultation, il y a huit jours à Nancy, le neurologue nous a demandé pourquoi nous avons continué les rappels dans ces conditions (...). Mon médecin généraliste reconnaît ses doutes et ne vaccine plus. »

- Un homme de trente-cinq ans : « Après chaque injection j'ai ressenti des malaises. A la troisième, les malaises devinrent si insupportables que je dus interrompre mon travail pendant une période de quinze jours. À compter de ce moment-là, mon corps ne put récupérer (...). Mon état s'est complètement détérioré : grosse perte de poids, dédoublement de la vision, difficultés pour marcher (...). Les médecins, après de nombreux examens, diagnostiquèrent une sclérose en plaques. »

- Une mère d'un garçon malade : « En février 1995, mon fils était en deuxième année de prépa HEC dans un grand lycée parisien. Il a été gravement touché après la deuxième injection du vaccin GENHEVAC B. Son état a été critique pendant plusieurs semaines ; il s'est trouvé en aplasie médullaire profonde post-hépatique (maladie auto-immune). Son prêt étudiant lui a été refusé par le médecin conseil de l'assurance, par contre le médecin militaire l'a déclaré apte au service. »

- Une femme malade : «J'ai été vaccinée en mars 1996 et je me suis retrouvée paralysée de la jambe gauche, une semaine après ma vaccination. Depuis je marche correctement mais j'ai très souvent des douleurs vives à la hanche, ce qui me gêne dans mon travail. »

Des témoignages de gens simples, ordinaires. Tous ont cru à cette vaccination et ils sont en colère face à une médecine les abandonnant à leur douleur. Pour être exact, leur vindicte est plus tournée vers les laboratoires et l'État, accusés de surdité, que vers leurs médecins de quartier. J'ai été frappé par cette capacité de nuance dans leur malheur.

Ces témoignages poignants ne doivent pas faire oublier les victimes du virus, plus nombreuses, qui en revanche n'ont jamais eu de problème pour se faire entendre. Leur souffrance est tout aussi dramatique. Pierre, quarante-cinq ans, dirige une entreprise parisienne de traitement des eaux et souffre de cette hépatite depuis une dizaine d'années. Célibataire, amateur des plaisirs de la vie, il pense avoir contracté l'hépatite lors de rapports sexuels non protégés. Il effectue périodiquement des séjours à l'hôpital pour des bilans de santé et se fait traiter à l'interféron, seul médicament efficace. Pierre ne sait pas de quoi sera fait son avenir. Malade chronique, il risque de développer un cancer du foie dans les dix ans.

«J'entends toujours parler dans les médias de la souffrance des malades du sida. Nous, les victimes de l'hépatite B, c'est comme si nous n'existions pas. Pourtant je peux vous dire que notre calvaire est bien réel. Croyez-moi, je me serais fait vacciner sans hésiter, même s'il existait des risques de sclérose. »

### **L'association qui va faire trembler les multinationales**

Beaucoup des accidentés du vaccin sont des professionnels de santé, médecins et infirmières vaccinés obligatoirement à cause de leur métier. Le docteur Philippe Jacobowicz, médecin généraliste dans une maison de retraite, souffre d'une vascularite lupique post-vaccinale, une maladie des articulations qui peut conduire dans certains cas à l'amputation des doigts. Praticien confirmé, il a essayé de trouver des réponses scientifiques.

« Comme tous mes confrères, j'ai été vacciné par obligation. Complètement sous-informé sur les effets indésirables, je n'ai même pas fait le rapprochement entre le vaccin et ma maladie. Par la suite, en consultant des revues médicales étrangères, j'ai pu établir un lien. De nombreuses publications évoquaient un lien de causalité entre le vaccin et de multiples maladies. Le champ est vaste, des pathologies oculaires et rhumatismales, des manifestations neurologiques, elles ont toutes en commun de faire partie de la classe des maladies auto-immunes. Ce sont des déséquilibres du système immunitaire qui s'emballe et s'attaque à son propre corps. »

Fin 1996, devant le battage médiatique, la direction générale de la Santé diffuse un communiqué innocentant le vaccin. L'affaire est enterrée médiatiquement. C'est la colère parmi les victimes. Jean-Marie Petit, dont la fille Sabine est clouée sur un fauteuil roulant, est amer : « Je vais emmener ma fille en chaise roulante dans le bureau du ministre de la Santé, qu'il me dise dans les yeux si elle est victime d'une coïncidence. »

Les réactions d'indignation sont unanimes, mais c'est souvent dans l'adversité que jaillissent les meilleures idées. Quelques-unes des « victimes fantômes », comme elles se surnomment, ont l'idée de créer une association à l'image de celles mises en place par les victimes du sang contaminé et des hormones de croissance : le REVAHB, Réseau d'évaluation du vaccin contre l'hépatite B.

Jusqu'alors, les personnes qui avaient eu des ennuis avec des vaccins s'adressaient aux ligues anti-vaccination, seules à les prendre au sérieux. Ces groupements, à tort et à raison, ont une réputation catastrophique et sont, en conséquence, ignorés par les médias, quand ils ne sont pas catalogués comme sectes. Les « victimes fantômes » ont préféré jouer avec L'Impatient et se regrouper sans remettre en cause les vaccinations en général et celle de l'hépatite B en particulier. « Nous voulons être reconnus comme victimes. On n'est pas là pour régler des comptes avec Pasteur. »

La volonté et la détermination d'une dizaine d'anonymes vont bousculer l'ordre établi. Armelle J., une ex-chef comptable, Robert J., un ingénieur au chômage, une enseignante en biologie de Bretagne, et quelques autres, tous victimes ou parents de victimes, vont rejouer une nouvelle version du pot de terre contre le pot de fer.

Et quel pot de fer! Trois multinationales du vaccin qui pèsent plusieurs dizaines de milliards de francs, la toute-puissante Organisation mondiale de la santé, une brochette de mandarins, des hauts fonctionnaires de la santé publique, et des dizaines de journalistes incroyables. Sans compter une majorité de médecins d'un scepticisme à tout crin.

Leurs moyens ? Dérisoires. Pierre Dhombres, le rédacteur en chef de L'Impatient, a pris fait et cause pour ces oubliés dans tous ses numéros et leur prête, provisoirement, une salle de réunion. Dans un premier temps, il faut rassembler un maximum de coordonnées des victimes. Ensuite les contacter, éplucher les cas et en tirer des statistiques.

Le terme de « victimes » masque une diversité de comportements, les caractères se révèlent dans l'épreuve. On retrouve la même typologie que lors du sang contaminé ou de l'hormone de croissance.

Certains malades ne veulent pas d'ennuis et sont terrorisés à l'idée d'un conflit avec le corps médical, d'autres sombrent dans une haine de la médecine et n'agissent que

par esprit de vengeance. La majorité recherche à la fois une indemnisation et une explication à ce qui lui est arrivé.

Armelle J. habite l'est de la France. Chef comptable dans un hôpital, elle a été obligatoirement vaccinée et souffre de sclérose en plaques. Comme une dizaine d'autres bénévoles, victimes elles aussi, elle tient une permanence téléphonique pour toute sa région et accueille les autres malades. « Quand on a été plongé dans le désespoir on est peut-être plus compatissant avec les autres, explique-t-elle. A cause de ce vaccin, j'ai été licenciée pour absence prolongée et perturbante du service, après quinze ans de bons et loyaux services. C'est dur à encaisser. Mais je n'ai pas à me plaindre, d'autres personnes vivent des situations autrement plus graves. Le plus insupportable c'est de passer pour des anti-vaccinalistes alors que toute ma famille a son carnet de vaccination à jour. » Sans relâche, cette femme de caractère multiplie les contacts avec les médecins, recherche les dernières avancées scientifiques et passe une partie de son temps à aider les adhérents.

La place manque pour évoquer tous ces gens. Christiane G., infirmière dans l'est de la France, atteinte de maladie auto-immune grave, est contrainte à des grèves de la faim devant la porte de son ex-hôpital pour faire admettre ses droits. Elle trouve néanmoins le temps de s'occuper d'autres personnes paralysées. Anne T., une kinésithérapeute de la banlieue parisienne, a failli mourir et Certains malades ne veulent pas d'ennuis et sont terrorisés à l'idée d'un conflit avec le corps médical, d'autres sombrent dans une haine de la médecine et n'agissent que par esprit de vengeance. La majorité recherche à la fois une indemnisation et une explication à ce qui lui est arrivé.

Armelle J. habite l'est de la France. Chef comptable dans un hôpital, elle a été obligatoirement vaccinée et souffre de sclérose en plaques. Comme une dizaine d'autres bénévoles, victimes elles aussi, elle tient une permanence téléphonique pour toute sa région et accueille les autres malades. « Quand on a été plongé dans le désespoir on est peut-être plus compatissant avec les autres, explique-t-elle. A cause de ce vaccin, j'ai été licenciée pour absence prolongée et perturbante du service, après quinze ans de bons et loyaux services. C'est dur à encaisser. Mais je n'ai pas à me plaindre, d'autres personnes vivent des situations autrement plus graves. Le plus insupportable c'est de passer pour des anti-vaccinalistes alors que toute ma famille a son carnet de vaccination à jour. » Sans relâche, cette femme de caractère multiplie les contacts avec les médecins, recherche les dernières avancées scientifiques et passe une partie de son temps à aider les adhérents.

La place manque pour évoquer tous ces gens. Christiane G., infirmière dans l'est de la France, atteinte de maladie auto-immune grave, est contrainte à des grèves de la faim devant la porte de son ex-hôpital pour faire admettre ses droits. Elle trouve néanmoins le temps de s'occuper d'autres personnes paralysées. Anne T., une kinésithérapeute de la banlieue parisienne, a failli mourir et pourtant sa bonne humeur a remonté le moral de plus d'une victime. Patrick S., le délégué régional

pour le sud de la France, s'était fait vacciner pour devenir secouriste. Il a perdu son emploi depuis.

Il existe des cas absurdes, comme ce qui est arrivé à Alban, un garçon de seize ans vacciné en novembre 1993 et qui subit les premières atteintes une dizaine de jours après la première injection : troubles visuels - plus exactement une diplopie horizontale -, ses mains tremblent, ses jambes deviennent rigides. Deux semaines après la vaccination, il est envoyé d'urgence à l'hôpital de Melun. La neurologue suspecte une maladie démyélinisante du système nerveux et l'envoie à l'hôpital américain de Neuilly pour repasser une IRM. Alban recevra quatre injections supplémentaires du vaccin et, chaque fois, les mêmes malaises apparaîtront sans que les médecins n'y prêtent attention.

C'est le début d'un parcours éprouvant pour ce jeune garçon, ballotté entre plusieurs hôpitaux de la région parisienne, car les spécialistes ne trouvent rien. Un psychiatre est appelé en renfort, il détecte des « idées de mort » et une dévaluation de la personnalité chez ce garçon passionné par ses études et le sport. Son comportement au lycée inquiète le proviseur qui le suspend de ses fonctions de délégué de classe. « On ne veut pas de fou comme délégué », affirmera plus tard une responsable du lycée à la mère.

« Le plus dramatique c'est quand on ne sait plus vers qui se tourner, quand les médecins se révèlent pourtant sa bonne humeur a remonté le moral de plus d'une victime. Patrick S., le délégué régional pour le sud de la France, s'était fait vacciner pour devenir secouriste. Il a perdu son emploi depuis.

Il existe des cas absurdes, comme ce qui est arrivé à Alban, un garçon de seize ans vacciné en novembre 1993 et qui subit les premières atteintes une dizaine de jours après la première injection : troubles visuels - plus exactement une diplopie horizontale -, ses mains tremblent, ses jambes deviennent rigides. Deux semaines après la vaccination, il est envoyé d'urgence à l'hôpital de Melun. La neurologue suspecte une maladie démyélinisante du système nerveux et l'envoie à l'hôpital américain de Neuilly pour repasser une IRM. Alban recevra quatre injections supplémentaires du vaccin et, chaque fois, les mêmes malaises apparaîtront sans que les médecins n'y prêtent attention.

C'est le début d'un parcours éprouvant pour ce jeune garçon, ballotté entre plusieurs hôpitaux de la région parisienne, car les spécialistes ne trouvent rien. Un psychiatre est appelé en renfort, il détecte des « idées de mort » et une dévaluation de la personnalité chez ce garçon passionné par ses études et le sport. Son comportement au lycée inquiète le proviseur qui le suspend de ses fonctions de délégué de classe. « On ne veut pas de fou comme délégué », affirmera plus tard une responsable du lycée à la mère.

« Le plus dramatique c'est quand on ne sait plus vers qui se tourner, quand les médecins se révèlent impuissants face à la maladie de votre enfant, raconte-t-elle, le psychiatre nous a même dit qu'en tant que parents, nous étions responsables du comportement de notre fils. » Faute de mieux, on transfère le jeune homme six mois dans un... service psychiatrique spécialisé, au milieu de patients souffrant de réels troubles mentaux.

Robert est un type d'une énergie incroyable, un des pères fondateurs du REVAHB. Grand, carré, le regard perçant, cet ingénieur de cinquante ans habite le petit village de Saint Romain-les-Atheux, non loin de Saint-Étienne. Il souffre de plusieurs maladies graves dont une dégénérescence osseuse. « Savez-vous que j'ai un point commun avec Jeanne Calment? interroge-t-il goguenard. J'ai le squelette d'un homme de cent vingt ans. » Je m'habituerai par la suite à son humour corrosif. Son cas a fait l'objet d'une publication dans The Journal of Rheumatology. Sept médecins se sont groupés pour disséquer son dossier. Les radios de son squelette vu de face et de dos illustrent la deuxième page. « Une curieuse façon de passer à la postérité. » Les spécialistes qui le soignent n'en reviennent pas: épanchement pleural, polyarthrite aggravée, hypercalcémie, atteintes aux articulations. Dans leur communication, les spécialistes n'hésitent pas à déclarer : « Le vaccin contre l'hépatite B a été considéré comme responsable d'érythèmes et d'arthrites. Il y a des raisons de croire que ce type de maladie arrive plus facilement sur des patients avec un phénotype HLA connu pour favoriser la survenue de maladies auto-immunes, comme celui de notre patient. »

La Sécurité sociale reconnaît son état d'invalidité mais lui coupe toute prestation sociale. Excédé, il porte plainte contre le laboratoire fabricant et la caisse primaire d'assurance maladie. Partout il se heurte à des murs d'incompréhension. « Ce vaccin a détruit ma santé et ma vie professionnelle. C'est une expérience pénible pour un cadre supérieur de n'avoir comme seul but dans la vie que de quémander des indemnités. Si l'État ne fait rien, je n'ai plus qu'une solution : devenir clochard ou grabataire. »

La volonté de tous ces bénévoles va payer et, en trois ans, le REVAHB va collecter 1 800 dossiers de victimes éventuelles et faire une partie du travail des pouvoirs publics, sans l'aide du corps médical, sauf de quelques médecins, ni recevoir un centime de subventions. Ils ne réclament pas l'interdiction du vaccin, reconnaissent son utilité mais dénoncent l'omerta qui règne sur les effets secondaires. « Nous prenions des coups des laboratoires et d'une partie du corps médical qui nous assimilaient à des anti-vaccinalistes, mais aussi des ligues anti-vaccinales qui faisaient courir la rumeur que nous étions des collabos et des moutons face aux pouvoirs publics », se souvient le docteur Jacobowicz.

**Les RG s'invitent chez les malades de sclérose en plaques**

« Bonjour, je suis inspecteur aux Renseignements généraux, puis-je entrer pour vous parler ? » L'homme attend sur le pas de la porte et tend sa carte à Guy D., propriétaire d'une ferme dans l'Oise. L'agriculteur n'en revient pas, qu'a-t-il fait de répréhensible pour que débarque, en ce matin de juin 1998, un policier d'un service dont les missions restent bien mystérieuses aux yeux du simple citoyen ?

Le policier s'installe dans le salon et explique qu'il est train de mener une enquête sur les opposants aux vaccinations, et plus particulièrement au vaccin de l'hépatite B. Or, il se trouve que Guy D. s'est exprimé dans le quotidien local à propos de sa fille, victime d'une sclérose en plaques post-vaccinale. Guy et son épouse pensent à une mauvaise blague. Depuis quand la police s'occupe-t-elle de médecine ? Très vite, ils se rendent à l'évidence l'homme est sérieux et les bombarde de questions précises. Il cherche notamment à savoir s'ils sont membres d'une association ou d'un groupe spirituel. La colère commence à monter chez cet homme habitué aux travaux rudes et qui souffre chaque jour de la dégradation physique de sa fille. « J'avais tout à coup la désagréable sensation d'être traité comme un criminel, raconte-t-il. Ma fille était en train de mourir dans sa chambre et ce flic me questionnait pour savoir si j'appartenais à une secte. »

Quatre ans plus tôt, en 1994, Nathalie était une superbe jeune fille de vingt-quatre ans, étudiante à l'Institut supérieur de la mode, une école privée parisienne. Elle travaillait dur pour percer dans un monde où les places sont chères. En janvier, sur les conseils d'un ami, elle décide de se faire vacciner contre l'hépatite B. Trois jours après l'injection, elle ressent des douleurs dans la jambe gauche mais n'y prête pas attention. Quelques jours plus tard, elle titube et se tord la cheville. Ses parents s'inquiètent et l'envoient chez un généraliste qui, ne trouvant pas d'explications, la dirige vers le service de neurologie de l'hôpital Tenon à Paris. C'est le début d'une longue descente aux enfers. Nathalie grossit à vue d'œil, perd l'usage de la parole, devient incontinente sous les yeux désespérés de ses proches. Placée, dans un premier temps, dans un établissement pour handicapés, elle est renvoyée chez ses parents qui assistent, impuissants, à son délabrement physique et mental. « Pendant trois ans, aucun médecin n'a voulu nous entendre quand nous avons parlé d'une responsabilité du vaccin hépatite B, se souvient son père. Or, nous avons appris par la suite que son dossier médical évoquait cette hypothèse. On nous a vraiment pris pour des crétins sous prétexte que nous n'étions pas médecins. »

Quand l'affaire commence à être médiatisée, les parents comprennent qu'ils ne sont pas isolés et alertent les journaux locaux qui finissent par publier son témoignage. Ils adressent à Bernard Kouchner, devenu secrétaire d'État à la Santé, une longue lettre pour le sensibiliser au calvaire de leur fille. « Pour seule réponse, j'ai vu arriver la police », constate Guy.

Patiemment, les D. ont répondu aux questions de l'homme des RG, hésitant entre colère et découragement. Le 7 août de la même année, un peu plus d'un mois après l'entretien, Nathalie meurt des suites de sa maladie. Elle n'avait que vingt-huit ans.

Les parents déposent plainte au pénal pour homicide involontaire. Le dossier est instruit par le juge Bertella-Geffroy du tribunal de Paris.

L'inspecteur des RG a effectué consciencieusement son devoir et transmet son rapport. Il en va de même dans chaque département. Pour répondre aux consignes, les RG font remonter au ministère de l'Intérieur les fruits de leurs investigations sur les opposants au vaccin contre l'hépatite B. Au printemps, en effet, une circulaire de la direction centrale leur avait ordonné de fichier les personnes et associations critiques. La lecture de cette circulaire en dit long sur les conceptions démocratiques de l'État français.

« Objet : les opposants à la vaccination.

» Régulièrement, les adversaires des vaccinations, quelle que soit leur origine (mouvements sectaires, associations diverses d'envergure nationale ou locale, personnalités isolées...), font entendre leur point de vue, notamment lors de la dernière polémique au sujet de l'hépatite B. »

Suit un canevas d'une page d'informations à faire remonter à Paris : « Identification des opposants. S'il s'agit d'un individu : identité, profession, portrait des contestataires les plus virulents. S'il s'agit d'une association : forme juridique, siège, effectifs, ressources, dysfonctionnement (nature sectaire ou autre). »

S'ajoute la demande d'autres renseignements dont celui-ci : « Préciser l'état des menaces formulées à l'encontre des laboratoires pharmaceutiques. »

Les informations devaient être envoyées, avant le 3 juillet, à la section analyses et prospectives. Qui a lancé une telle opération ? Le secrétariat d'État à la Santé a toujours nié avoir fait appel aux RG. Bernard Kouchner avait toutefois dénoncé, quelques mois auparavant, l'influence des sectes anti-vaccinalistes dans la médiatisation des critiques contre le vaccin. « Il faut savoir, et je pèse mes mots, qu'il existe des sectes qui militent contre la vaccination et qui ont tout intérêt à monter en épingle cet événement », avait-il déclaré le 21 janvier 1998 sur France 2. La surveillance des sectes étant dévolue aux RG, il n'était pas anormal, dans cette perspective, d'en appeler à cette branche de la police.

Comme Guy D., d'autres adhérents du REVAHB eurent droit à leur visite des RG. Jean-Marie Petit, président de l'association et père de la petite Sabine, va plus loin : « Je suis convaincu que notre téléphone a été mis sur écoute et la boîte aux lettres de l'association visitée. Je ne peux pas le prouver mais l'un de mes amis, commissaire, me l'a fait comprendre en me disant de me méfier. Il faut croire que nous menaçons la sécurité de l'État. »

Que représentent réellement ces ligues anti-vaccination qui font si peur ?



## Sectes, complots et délires variés

Boulogne, 8 février 1998, 9 h 30. Une trentaine d'hommes et de femmes sont assis dans une grande pièce aux murs pastel, baignée de discrètes effluves d'encens. Les participants - des médecins, avocats, consultants en ressources humaines, responsables anti-vaccinalistes - écoutent attentivement un petit homme qui tient à la main un long bâton émettant des sons aquatiques. « Avant de prendre la parole, que chacun fasse chanter le bâton de pluie afin d'harmoniser les énergies », lance l'organisateur de la réunion, M.C., dirigeant du Réseau européen pour la vie (REPV), un groupuscule politique, et directeur d'un cabinet de management. Interloqués, quelques participants froncent les sourcils. Le carton d'invitation spécifiait que la réunion était consacrée au vaccin contre l'hépatite B, pas à une séance de méditation chamanique.

Les invités doivent travailler sur le vaccin hépatite B et déterminer comment mettre à profit cette polémique pour attaquer l'ensemble des vaccinations. Les associations anti-vaccinalistes ne digèrent pas d'avoir été écartées des médias au profit de l'association REVAHB. Répartis en petits groupes, les « comploteurs » couchent par écrit les scénarios possibles pour exploiter la situation et livrent leurs propositions. Nom de code de l'opération : « AntiHb2 », Hb pour le vaccin contre l'hépatite B, 2 pour le nombre de vaccins sur le marché.

Certains participants, venus de bonne foi, réalisent qu'ils se sont fait piéger. Deux d'entre eux m'enverront, par la suite, l'ordre de bataille du complot Anti-Hb2.

« Objectif à moyen terme : mettre fin ou fortement ralentir une pathologie sociale lourde, la vaccination obligatoire, en prenant comme exemple la vaccination hépatite B (...). Objectif à six mois, mettre en scène, produire et faire réaliser un spectacle médiatique à visées pédagogique, juridique et politique (...). Objectif pour juin : s'offrir les moyens du spectacle précité et, donc, déposer une ou plusieurs plaintes autour d'un discours politico-médical le plus lisible par la population. »

C'est une première dans une affaire de santé publique : il s'agit de se servir de malades pour monter un « spectacle » médiatique afin d'atteindre un but idéologique, d'instrumentaliser la justice et les médias pour jeter le doute sur l'ensemble des vaccinations. Machiavel contre Pasteur.

En mai 1998, après trois autres réunions, les cagouleurs de l'anti-vaccin rédigent une longue plainte au pénal pour informations mensongères et mise en danger de la vie d'autrui contre une trentaine d'acteurs de la campagne de vaccination depuis 1994, visant aussi bien Philippe Douste-Blazy et Bernard Kouchner, que des conseillers ministériels et des dirigeants de laboratoires...

Le projet est astucieux. L'ouverture d'une information judiciaire ouvrirait un boulevard médiatique à leurs auteurs. Une plainte au pénal ferait basculer l'affaire dans la catégorie « sang contaminé » et « hormones de croissance ».

Le REPV finance les frais d'avocat et de consignation et organise une collecte pour aider les victimes du vaccin, « de 50 francs à plus si vous le pouvez », précisent les tracts. Un détail toutefois : le REVAHB n'a pas été contacté et aucune victime ne s'est jointe à la plainte Hb2. Fin mai, M.C. décide de rencontrer le docteur Jacobowicz, président du REVAHB, afin de l'associer à la plainte et d'obtenir la liste de ses adhérents. En vain. Le responsable du REPV se fait éconduire sans ménagement. « J'ai été ulcéré par cette tentative de récupération, explique le président du REVAHB. Leur action risquait de nuire aux victimes alors que nous commençons à devenir crédibles auprès des pouvoirs publics. »

La plainte déposée en juillet 1998 au tribunal de Paris fut jugée irrecevable. Depuis janvier 2000, M.C. participe à des réunions dans de grandes villes de France aux côtés de l'Église de scientologie, des Raéliens et de la Nouvelle Acropole, pour la défense des « minorités spirituelles ». Périodiquement, il envoie des courriers incendiaires sur des complots multiples et variés.

Cette opération avortée, la seule du genre, donne raison aux partisans du vaccin et aux laboratoires qui suspectent certaines associations de manipulation. C'est d'ailleurs l'un des verrous essentiels de l'affaire. Encore aujourd'hui, nombre de médecins et de responsables politiques, plutôt bienveillants à l'égard des accidentés du vaccin, hésitent à prendre position officiellement de peur d'être assimilés à ces associations, voire d'être suspectés de sympathie pour les sectes. Il suffit de lire certaines déclarations des partisans du vaccin dans les médias

« complot fomenté par des sectes anti-vaccinales », « le lobby des ligues a encore frappé », « les médias propagent les idées des anti-vaccinalistes ». L'amalgame est grossier mais efficace, on mélange les victimes et les ligues et cela donne un bon complot.

Reste que certaines associations diffusent de bien curieuses professions de foi, comme par exemple celle de ce médecin d'Alès, dirigeant d'une des associations les plus extrémistes, le réseau Hippocrate et Grenat. Il dénonce la conspiration du silence qui a régné autour de cette affaire, jusqu'au dérapage : « Pasteur n'est qu'un imposteur, les virus, les bactéries, tout ça ne tient pas debout. Un seul savant a eu le courage de s'opposer à lui, Antoine Béchamp. Un génie méconnu, adversaire de Pasteur, qui a développé la théorie des mycozymas. Pasteur n'est qu'un escroc, les vaccinations un génocide et celle contre l'hépatite B la plus dangereuse. Notre association Hippocrate a envoyé une lettre ouverte au président de la République, Jacques Chirac, pour l'avertir de ces dangers. »

Pour d'autres chantres de l'anti-vaccination, le vaccin servirait à contrôler la population. Selon cet autre médecin, « n'est-on pas en train d'injecter aux gens, avec le vaccin hépatite B, non seulement les protéines de la capsule du virus, mais aussi d'autres informations, probablement des cristaux liquides permettant de programmer toutes les personnes de l'extérieur à un moment donné ? ». Du X-Files pur jus. L'un des épisodes narrait comment les services secrets américains auraient trafiqué les vaccinations à grande échelle pour contrôler la population. À ce stade, on se demande si c'est la télévision qui se nourrit de fantasmes ou l'inverse.

### Le grand « complot juif » est de retour

Il flotte parfois des relents nauséabonds autour de certaines associations anti-vaccinalistes. En juin 1997, intrigué par ces groupements, j'assistais à Paris à une réunion pour la promotion d'un livre d'un dentiste américain, le Docteur Horowicz, consacré à « la guerre des virus ». L'ouvrage prétendait démontrer que le virus du SIDA aurait été inventé par une poignée de savants fous aux ordres de la CIA et d'un complexe militaro-industriel basé au Congo. Le vaccin de l'hépatite B de première génération, à base de sang humain, aurait été contaminé volontairement par le sida. La salle, au bas mot deux cents personnes, applaudissait à chaque accusation du dentiste. Tout cela aurait pu rester folklorique si je n'avais pas surpris la conversation animée d'un petit groupe de personnes d'un certain âge. Elles insistaient sur le fait que nombre de chercheurs étaient juifs.

Intrigué, quelques jours plus tard je retrouvais la trace de l'éditeur à Monaco. Mis en confiance par mes articles, il m'expliqua que le vaccin de l'hépatite B n'était qu'un des éléments d'un vaste complot mondial dont lui et d'autres « gens courageux et apolitiques » à travers le monde voulaient dénoncer les maîtres occultes : « Les lecteurs qui ont aimé le livre du Docteur Horowicz peuvent remplir le bon de commande en fin d'ouvrage. Le Livre jaune n° 5 explique la finalité de notre action. »

Effectivement, la lecture du Livre jaune n° 5 est éloquente : « Si vous voulez comprendre pourquoi les Russes, les Anglais et plus tard les Allemands ont voulu chasser les juifs de leurs pays, vous devez en connaître la raison. Quelqu'un dans les livres d'histoire nous a-t-il expliqué pourquoi on a persécuté les juifs ? Pourquoi les a-t-on chassés de tous les pays et pas un autre peuple ? Pourquoi n'y a-t-il que des juifs qui ont participé à la révolution bolchevique ? Ils l'ont planifiée, financée et faite ! Pourquoi les médias sont-ils entre des mains juives, les banques aussi ? »

À côté de ces allumés folkloriques ou dangereux, on trouve des personnes sincères qui constituent un courant pondéré. Leur philosophie repose sur le précepte : « Nous ne sommes pas systématiquement contre les vaccinations mais contre les vaccinations systématiques. » Elles reconnaissent le bienfondé de l'acte vaccinal mais dénoncent une politique de vaccination trop agressive : « En tant que citoyens nous voulons avoir le choix de vacciner et non nous le voir imposer. » Ce à quoi le

corps médical rétorque qu'une vaccination ne peut être efficace que si elle est pratiquée sur tout le monde, que c'est le seul moyen d'éradiquer le virus. Un dialogue de sourds. Le docteur Jacques Lacaze, proche de ces courants, a été le premier à réclamer, avec deux cents médecins, un moratoire pour stopper la vaccination en attendant d'y voir plus clair. Parmi eux, se regroupent nombre d'adeptes des médecines douces, de sympathisants écologistes, de pourfendeurs des multinationales pharmaceutiques, de médecins homéopathes, de militants pacifistes. Sur le plan médiatique, ces associations, perçues davantage comme des groupes idéologiques que comme des représentants des victimes, n'ont aucune crédibilité.

Néanmoins, ce sont bien ces associations qui ont été les premières à alerter sur les effets secondaires du vaccin et à émettre des critiques sur le marketing démesuré de 1994. Il est facile d'attaquer ces groupes qui tirent le diable par la queue et dont l'influence est sans commune mesure avec la puissance de l'industrie pharmaceutique. « Nous n'avons pas encore trouvé notre José Bové », se lamentait l'un des responsables de ces associations.

Hélas, ces groupes n'ont jamais voulu faire le ménage dans leurs rangs. Ils abritent des personnes avides de récupérer la détresse des malades. Une victime du vaccin a ainsi reçu des « offres de service » d'une secte.